



REPUBLIQUE FRANCAISE
 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2022/24

DEPARTEMENT DE
 L'AUDE

ARRONDISSEMENT
 DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 5

« Institutions & vie politique »

SOUS-DOMAINE : 5.7

« Intercommunalité »

OBJET :

Optimisation de la
 collecte des ordures
 ménagères

Le nombre de
 conseillers

Municipaux en service
 est de : 11

CONVOCACTION C.M.

EN DATE DU :
 30/09/2022

AFFICHAGE EN DATE

DU : 14/10/2022

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE
 DU : 14/10/2022

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

PAR DELEGATION

LE :

(signature)

Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Sabrina MAHIEU, Régine SEJALON, Axelle FOUGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Stéphane SAOUMA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de collecte des ordures ménagères arrive à échéance fin 2022. Un appel à candidature a été lancé en vue d'une nouvelle mise en concurrence auprès des différents prestataires de service.

Le service actuel de ramassage est assuré par des camions de trop faible contenance dont l'utilisation se justifie par la diversité des parcours et les cheminements étroits des centres villes. Dans le but d'uniformiser les propositions et surtout d'optimiser la prestation, le nouveau cahier des charges, rédigé par le SMICTOM, impose l'utilisation de camions d'une capacité supérieure avec une charge utile minimale de 15 tonnes.

Dans l'optique des améliorations visées, les communes sont donc invitées à proposer un nouveau plan de collecte, générateur d'économies financières.

A ISSEL, le nouveau projet ramène le nombre de points de collectes à **13 plateformes au lieu de 34 existantes** actuellement. Les points faiblement utilisés et ceux d'accès difficiles ont été supprimés et répartis au plus près sur les plateformes voisines mieux desservies par la voirie. La capacité de collecte n'est pas impactée et le service est maintenu au plus près possible des utilisateurs.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce nouveau plan de collecte des ordures ménagères.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE**

VALIDE le projet d'optimisation de la collecte des ordures ménagères.

VOTE POUR A L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 13 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
 Henri POISSON